



Saint-Denis : espace du politique

Prosper Eve

► **To cite this version:**

Prosper Eve. Saint-Denis : espace du politique. Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, 2014, Saint-Denis : Histoire politique et culturelle d'une capitale depuis le XVIIIe siècle, pp.13-33. hal-03249178

HAL Id: hal-03249178

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249178>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Denis : espace du politique

Prosper Eve
Professeur d'Histoire Moderne
Université de La Réunion
CRESOI – OIES
Président de l'AHIOI

A son arrivée dans l'île en 1665, le commandant Etienne Regnault s'établit à Saint-Paul. Mais après avoir fondé le quartier Sainte-Suzanne en 1667, il vient s'installer l'année suivante à l'embouchure de la rivière de Saint-Denis. En 1671, Jacob Blanquet de la Haye y installe Jacques de la Hure comme gouverneur. Le 1^{er} décembre 1674, d'Orgeret est reçu comme gouverneur à Saint-Paul, mais il s'empresse de venir s'installer à Saint-Denis, où tous ses successeurs résident jusqu'en 1723. La demeure du gouverneur est bâtie en pierre avant 1676 et couverte de paille. Elle subit les assauts des cyclones et tombe en ruines. Mais, elle n'est démolie qu'en 1735. Saint-Paul n'est capitale que de 1723 à 1735¹. Saint-Denis est devenue capitale par la volonté d'un homme, Mahé de La Bourdonnais et par souci géo-stratégique. Il met un terme au va-et-vient entre Saint-Paul et Saint-Denis. C'est pour diminuer son temps de déplacement entre le gouvernement général qu'il a implanté à l'Île de France et son siège secondaire Bourbon, qu'il opère le choix de déclasser Saint-Paul et de transférer la capitale à Saint-Denis. Il ne fait pas de Saint-Denis un chef-lieu, c'est-à-dire une simple entité administrative, mais une capitale, c'est-à-dire une entité politique qui doit se distinguer dans l'île et dans la zone indianocéanique par son apport culturel et le poids de son histoire. Cette décision qui fait des mécontents à Saint-Paul crée un passif qui submerge les inconscients, mais elle a du bon. Elle la situe dans son ensemble géographique. Le marin Mahé de La Bourdonnais ne définit pas Saint-Denis en tant que capitale d'après le rôle qu'elle peut jouer dans l'île, il ne la défend pas en fonction de son approche de l'île et des potentialités de l'île. Il la replace dans le contexte indianocéanique et il l'apprécie en fonction de sa grille d'analyse de ce monde particulier. La géo-stratégie surpasse tant tous les autres critères d'appréciation, que ce gouverneur des deux îles ne déborde pas d'énergie pour développer ce site urbain et notamment son port ; sa seule prouesse se limite à la construction d'un pont-volant qui ne résistera pas aux vents cycloniques et dont il ne reste d'ailleurs aucune trace.

De fait, Saint-Denis devient le phare de l'île. Aux heures graves de l'Histoire, c'est vers elle que les regards se tournent pour déterminer l'attitude à observer. Cette capitale contestée par les politiques qui ne parviennent pas à se faire élire pour exercer sa direction finit par voir

¹ Jean Barassin, *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV 1770-1715*. Saint-Denis : Académie de La Réunion, 1989, p. 27.

apparaître en son centre un axe politique majeur et deux lieux d'expression politique, le Jardin du Roi devenu Jardin de l'Etat et le Barachois.

I – Vers un axe politique majeur

Si l'on tient compte de la terminologie adoptée par les premiers habitants qui ont nommé les divers endroits de l'île, le choix de La Bourdonnais est judicieux, puisque Saint-Denis fait partie du « Beau pays ». La présence de la montagne à l'Ouest n'est pas en soi un obstacle à la mise en valeur de cet espace.

Le sens de la capitale est nettement incompris, lorsque la colonie jouit enfin de la liberté d'expression et est capable de faire des choix pour son avenir, c'est-à-dire lors de l'installation d'une Assemblée coloniale. Saint-Denis est la seule localité à réclamer la convocation d'une Assemblée générale au chef-lieu pour débattre, toutes paroisses représentées, de la nécessité d'établir une Assemblée coloniale et de désigner un député à Paris.

L'Assemblée générale s'ouvre dans le temple maçonnique fermé depuis 1788 et réouvert le 18 juin 1790 par Cossigny², après l'échec de l'offensive de la municipalité de Saint-Denis pour s'emparer de l'hôtel du gouvernement. Mais très vite, elle s'interroge sur l'opportunité d'y rester, et le 1^{er} novembre, elle décide de fixer au 9 novembre le débat sur le lieu de ses séances. Le vrai problème est moins celui du local que de la localité où doit se tenir l'assemblée. Comme, pour les habitants de chaque quartier, le centre se trouve chez eux ou juste à côté d'eux, des raisons de commodité sont avancées par certains pour s'opposer à la tenue de cette assemblée générale à Saint-Denis. Saint-Joseph veut qu'elle se tienne à Saint-Paul, ou à Saint-Pierre, car Saint-Denis n'occupe pas une position centrale et parce qu'il est difficile d'y trouver « le nécessaire à l'existence »³. Les quartiers du Vent soutiennent l'idée du déplacement du siège de l'assemblée pour des raisons politiques. Sainte-Rose attribue les abus de l'Assemblée générale à l'influence des citoyens de Saint-Denis sur ses délibérations. Ses habitants veulent que les séances de l'Assemblée se tiennent dans n'importe quel quartier de la région au vent sauf Saint-Denis où les inconvénients ne pourront pas être les mêmes. Au cas où leur voix ne serait pas entendue, ils menacent d'agir pour faire cesser les abus criants⁴. Le 17 octobre, l'assemblée primaire de Sainte-Rose réclame même que l'Assemblée générale se transporte à Saint-Pierre ou dans la paroisse au vent de son choix. En raison de sa proximité avec Saint-Benoît, ce quartier a sa préférence. Celle de Saint-Benoît, est favorable à cette solution, quatre de ses six représentants déclarent le 31 octobre n'accepter de représenter la paroisse à l'assemblée coloniale que si cette dernière ne s'installe pas plus vers l'ouest

² ADR, L 82, Lettre du 18 juin 1790 de Cossigny au chevalier de Tourris qui dirige le chapitre maçonnique.

³ ADR, L 336.

⁴ ADR, L 342/1, Assemblée primaire du 26 septembre 1790.

que Saint-Denis. Le 9 novembre, par 22 voix contre 13 pour Saint-Denis et une pour Saint-Joseph, l'Assemblée coloniale décide de transporter ses séances à Saint-Paul, où elle doit cohabiter avec la municipalité. Ce transfert motive un arrêt de ses travaux du 9 au 23 novembre. Cette décision entraîne une vague de démissions des députés de la région au vent. Pire, en donnant sa démission le 24 novembre, Richet, suppléant de Saint-Benoît, affirme que sa paroisse ne veut plus être représentée à l'Assemblée. Les quartiers au vent brillent par leur absence à Saint-Paul. Un député de Saint-André réapparaît à Saint-Paul le 8 décembre. Le 2 juin 1791, Saint-André rejette toutes les décisions de l'Assemblée coloniale. Finalement de nouveaux représentants sont désignés et courant décembre les effectifs des élus du vent retrouvent quelque consistance à l'Assemblée. La deuxième législature de l'Assemblée coloniale s'ouvre à Saint-Paul le 12 août 1791 pour une durée de deux ans. Mais dès le 8 septembre 1792, l'Assemblée décide de revenir à Saint-Denis, où à partir du 1^{er} novembre elle partage avec la municipalité l'ancien bâtiment des Etuves⁵. Cependant, l'absentéisme des députés prend des proportions catastrophiques en dépit du retour de l'Assemblée à Saint-Denis.

Aux heures difficiles de l'Histoire, l'hostilité à la capitale conduit à ne pas comprendre que son malheur ne peut que rejaillir sur l'ensemble de la colonie. Ainsi, lors de l'attaque anglaise en juillet 1810, Saint-Denis se retrouve seule à assurer sa défense et par conséquent aussi celle de l'île. L'isolationnisme des autres quartiers est suicidaire. Faute de l'appui au moins des forces de ses voisins, elle ne peut résister à l'importante pression des attaquants et l'île est obligée d'accepter la reddition et de passer sous la tutelle anglaise. Ceux qui refusent de prêter serment d'allégeance à sa Majesté britannique, George III, doivent s'exiler. Les Anglais gèrent l'île comme les Français. Ils ne déplacent le centre du pouvoir politique et administratif.

La demeure du représentant de l'Etat, au Barachois, rattache la colonie à sa métropole ; elle l'ouvre à l'extérieur, au monde. Pendant la période coloniale, les habitants prennent l'habitude de se diriger vers elle pour obtenir une réponse à leurs problèmes.

II – Le Jardin de l'Etat, joyau de l'acclimatation des espèces nouvelles, lieu de l'expression politique

Lors de l'installation du Conseil colonial à l'intérieur de ce Jardin dans les années 1830, il devient le pôle d'exercice du pouvoir politique local, où les élus de toute l'île siègent et participent à l'élaboration de la politique de développement de ce territoire. A l'opposé, au Nord, au Barachois, se trouve de 1669 à 1734 de manière épisodique et à partir de 1735 de manière définitive, le pôle d'exercice du pouvoir central métropolitain. Le Sud de la capitale l'ancre dans le territoire, dans la réalité îlienne, alors que le Nord

⁵ ADR, L 10.

l'ouvre sur l'extérieur, la lie à Paris et au monde. A partir de 1834, la présence en ce lieu de cette institution, fille de l'assemblée coloniale instituée pendant la période révolutionnaire, est intéressante, car compte tenu des difficultés de communication, les plus puissants vont conséquemment investir dans la capitale en devenant propriétaires d'un pied-à-terre, afin d'être chez eux lorsqu'ils viennent exercer leur mandat. Cet axe est ainsi délimité sous la monarchie de Juillet par deux pôles d'exercice du pouvoir politique. Cependant, cette présence ne nuit pas au destin premier de ce jardin d'acclimatation qui reste un lieu de rencontre et de divertissement, car les Dionysiens ont déjà l'habitude de le fréquenter assidûment en famille le soir après la journée de travail pour prendre un bol d'air frais. Lorsque cette assemblée coloniale quitte les lieux en 1848, il perd une partie de sa notoriété ; il redevient l'espace de la détente. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la ville organise là ses fêtes. Dans les années 1860, pour briser la monotonie désespérante des soirées à Saint-Denis, une retraite dominicale aux flambeaux y est exécutée deux fois par mois, pour faire naître ou entretenir la flamme patriotique. Au milieu de l'allée, les musiciens armés de torches dont les reflets rougeâtres se jouent capricieusement dans le feuillage des arbres voisins entonnent tantôt « l'Hirondelle gentille messagère qui revient au printemps », tantôt le « Chœur brillant des Montagnards », ou un des chants patriotiques qui font vibrer tous les cœurs, sur une terre française. Ces voix graves et profondes s'harmonisent admirablement avec la demi-obscurité du lieu et refont penser à la mère-patrie. Puis le cortège s'ébranle, les clairons entonnent leur joyeuse sonnerie, et toute la foule, sans distinction de couleur ni de rang, s'engouffre bruyamment à la lueur des torches dans la rue de Paris. C'est une immense cohue, un pêle-mêle indescrivable, un bourdonnement sans fin. La foule avance derrière les tambours qui alternent avec les clairons, pendant que le chœur entonne le fameux chant de Laurent de Brillé « De la retraite, voici l'heure ». Sur la place de la Caserne, le cortège stationne quelques instants, les disciplinaires répètent un des chœurs chantés au jardin, et chacun rentre chez soi⁶.

Des années 1880 aux années 1950, cet espace n'est plus seulement le lieu des festivités, des expositions, de l'amusement, du doux farniente, il retrouve la dimension politique perdue. Utilisé d'abord en tant que lieu devant contribuer à l'adhésion à l'idéal républicain, il devient ensuite le lieu de diffusion des messages politiques. C'est là que les hommes politiques de tous bords organisent leurs réunions avec leurs électeurs. D'ailleurs, à une époque où la radio est rare et la majorité de la population analphabète, pendant la période de Vichy et jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le pouvoir tient à conditionner les esprits et parvient par ce biais à faire de ce lieu un lieu d'écoute des informations, un lieu de renseignements mais aussi d'échanges sur les faits d'actualité. Devant le Jardin de l'Etat est positionné

⁶ F. Cazamian, « La retraite aux flambeaux au jardin de l'Etat », *Album de Roussin*, vol. 3, p. 34-35.

un haut-parleur diffusant les dépêches concernant l'extérieur. Chaque matin, les hommes du peuple friands de l'actualité convergent d'un pas ferme vers ce lieu pour s'informer, écouter les nouvelles fraîches et satisfaire leur curiosité, leur soif de savoir. Jusqu'au début des années 1970, les bus de transport en commun desservant l'Est ont une station devant ce jardin. Il reste un lieu où se débitent les nouvelles locales, les traditions orales, les souffrances et les espoirs de la population voyageuse.

Après 1965, les attractions liées à la semaine commerciale dans la ville se font sur ce site et même les concerts des vedettes invitées afin d'assurer l'animation et d'attirer les visiteurs : tels Nancy Holloway et Marcel Amont... Un peu plus tard, les Floralties y sont organisées. Le savoir culinaire de chaque groupe ethno-culturel sort alors des foyers (samoussas et autres nems...) et s'étale en ce lieu qui mue en espace d'interculturalité, il est de fait détourné de sa vocation de lieu de symbiose avec la nature et souillé par tous ceux qui soutiennent le développement de la société de consommation, source de la dilatation des corps, de fabrication des corps obèses.

Après le changement de statut de l'île, devant la lenteur des transformations, en 1959, la fédération locale du Parti Communiste français se transforme en Parti Communiste réunionnais et adopte le mot d'ordre d'autonomie, mais le mouvement socialiste est totalement laminé. Pour défendre le statut départemental autour de quelques socialistes dont Albert Ramassamy et Joseph Dijoux, naît officiellement un Comité pour la Défense de La Réunion Département Français, le 10 mars 1962, bien avant la venue de Michel Debré en 1963. La droite conservatrice, hostile jusqu'ici à la départementalisation, rejoint cette structure pour s'opposer efficacement au P.C.R. et accepte enfin les contraintes sociales inhérentes au statut départemental. Le 1^{er} mai 1963, l'ARDF, à l'appel d'Albert Ramassamy, réunit au Barchois des milliers de personnes venues de toute l'île pour soutenir le candidat Michel Debré. Le 1^{er} juin 1968, une grande manifestation se tient au Jardin de l'Etat à l'initiative de Pierre Lagourgue afin de mettre un terme aux mouvements de grève. Devant 15 000 personnes, les orateurs, le président de la Fédération des Etudiants de La Réunion, Marc Gérard, secrétaire de l'Union Nationale des Républicains, Jacques Tessier et Fernand Collardeau, réclament alors « l'intégration totale et immédiate ». Le 3 juillet 1971, cinq mois après les municipales qui ont vu le succès de la gauche dans quatre communes, l'ARDF tient là une nouvelle manifestation. Le prétexte est la célébration du 25^{ème} anniversaire de la départementalisation : 20 à 25 000 personnes venues de toute l'île participent à la liesse. Michel Debré parle après le président de l'Association, Pierre Lagourgue. A la suite de cette manifestation grandiose, en août 1971, l'association adresse une motion au gouvernement de Jacques Chaban Delmas pour exprimer ses craintes à propos de l'avenir de l'île, dans l'hypothèse du projet de régionalisation voulu par Pierre Mesmer. Une délégation de l'ARDF est reçue à Paris par le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'Outre-Mer. Elle

accueille favorablement la réforme à condition qu'elle se limite exclusivement au domaine administratif et économique. Cette association connaît un nouveau réveil lorsque le gouvernement Jospin mal conseillé par une partie de la classe politique veut marcher vers la bidépartementalisation. Le 15 mars 2000, soutenue par le Comité de soutien de la ville de Saint-Denis contre la bidépartementalisation, l'UDF et le RPR, l'ARDF rassemble au Jardin de l'Etat 15 000 personnes qui défilent ensuite jusqu'au Barchois, alors que les pro-départementalistes à Saint-Pierre réunissent un peu moins de la moitié⁷.

Tous les défilés programmés par ce comité afin de défendre l'intégration de La Réunion à la France s'organisent sur la place du Jardin de l'Etat avant de prendre la direction du Barchois en vue de rencontrer le représentant du pouvoir métropolitain. Pour les syndicats, la place du Jardin est aussi le point de départ de leurs défilés revendicatifs et le Barchois le terminus. Pour qu'une revendication soit entendue, elle doit passer par le bitume de cet axe majeur, allant du Jardin de l'Etat au Barchois. Après la décentralisation (1983), cette habitude de se rendre chez le préfet, représentant du pouvoir central, persiste, alors que tout a déjà été orchestré pour éviter le désordre au centre de la capitale en transférant la gestion du long terme à la Région, donc en déplaçant le lieu du conflit vers l'épicentre du pouvoir local, Palais Rontaunay d'abord, Hôtel de Région ou Pyramide inversée au Moufia ensuite.

III – Le Barchois, lieu de rassemblement et de contestation

Le Barchois, symbole de l'abandon de l'île pendant l'administration indirecte de la Compagnie des Indes Orientales, est un site plus complexe. Deux temps doivent être distingués pour l'étude de ce site, celui de l'esclavage et celui de l'après abolition de l'esclavage. Pendant toute la période de l'esclavage, la population libre ne peut manifester son mécontentement pour ne pas donner le mauvais exemple aux esclaves.

Le Barchois, porte d'entrée et poumon économique de la colonie jusqu'à l'ouverture en 1886 du Port de la Pointe de Galets, est plutôt pour elle l'espace du divertissement, car le gouverneur se produit devant les Dionysiens sur la place du gouvernement qui jouxte son Palais. Pour la fête de saint Charles en novembre 1829, le barchois est illuminé⁸. Le gouverneur a passé la revue de toutes les milices et du peu de troupes de ligne de la garnison. Après cette cérémonie, tout le cortège s'est dirigé vers l'église pour assister à la messe et à la pose de la première pierre. A 2 heures, des joutes à la lance en bateau se sont déroulées sur le bassin du Barchois : des soldats déguisés en Neptunes nouveaux se sont culbutés mutuellement dans trois pieds d'eau, ce qui a beaucoup amusé les petits esclaves, note le colon Jean-

⁷ Le *JIR* 10 mars 2000 et 21 mars 2000.

⁸ De Lescouble, 3 novembre 1829, volume 2, p. 833.

Baptiste Renoyal de Lescouble dans son journal intime. Il est d'ailleurs touché par « les 5 à 6 000 personnes assises autour du barachois, les parasols de toutes couleurs, les toilettes des dames, des tentes dressées pour en recevoir une partie »⁹. Le 1^{er} mai 1832, au lever du soleil, une salve de 21 coups de canon tirée par les canonnières de l'artillerie légère de la milice salue la fête du Roi. A 8 heures, la milice est en grande tenue sur le bas de la place, la troupe de ligne rangée en bataille parallèlement au magasin. « Le gouverneur s'est présenté pour passer sa revue, il l'a faite de mauvaise grâce, constate Jean-Baptiste de Lescouble et s'est retiré sans avoir salué le drapeau tricolore et sans avoir crié le "Vive le Roi", vrai mot d'ordre d'une pareille solennité. Il n'y a pas eu une personne qui n'ait remarqué cette insulte faite au Roi et aux couleurs des Français »¹⁰.

Dans la société coloniale réunionnaise, la contestation n'est pas possible. Tous ceux qui oublient cette règle et qui dérangent peuvent être expulsés. Cette sanction n'est pas réservée qu'aux esclaves ; les Libres contestataires, qu'ils soient soldats ou non, doivent franchir la porte de sortie qu'est le Barachois, pour aller vers une destination définie par les autorités locales. Ils peuvent se retrouver aux Seychelles, à Madagascar, en Inde et pas forcément en France. Cette équation se vérifie vraiment à l'époque révolutionnaire. Le 7 septembre 1794, la colonie se débarrasse d'un contestataire virtuel de l'ordre esclavagiste, un étranger à la colonie et à la République, sans aveu et dangereux, Hymback, dont la nationalité est inconnue, qui ne s'est point conformé aux lois en arrivant dans la colonie, n'ayant présenté ni cartouche, ni congé du régiment dans lequel il avait servi et a tenu à des esclaves des propos séditieux et tendant à les soulever. Il est embarqué aux frais de la colonie pour l'Inde. Le 7 novembre 1794, Manuel, accusé d'avoir refusé le passage à Lefebvre, un blanc, sur un chemin, et de l'avoir menacé d'un couteau, est déporté à Madagascar, mais il retourne dans l'île contre toute attente le 19 décembre suivant pour des problèmes soulevés par les autorités malgaches. En mars-avril 1798, lorsque les gens du Sud expriment leur rancœur contre les injustices, les humiliations, les décisions arbitraires imposées par les dirigeants du Nord, par le refus de payer l'impôt et par une insurrection sous la direction de Belleville et du curé Lafosse, les principaux accusés, Belleville, Sanglier, Dumont, Lecomte, Dangereux et Pierson, sont condamnés à la déportation dans un endroit neutre et habité en Inde, et les autres aux Seychelles : Lafosse, Morel, Beaulieu, Georget, Florent Payet, Célestin Payet, Vincent Robert et Lucien son gendre, Léglise, La Croix, Sévère Robert dit Flibuste, Jean de La Porte, Louis Le Febvre, ainsi que Louis et André, noirs de la République. C'est encore le cas de ceux qui participent à la tentative la plus originale de bouleversement du régime intérieur de l'île le 13 février 1799. Le but de la Garde Nationale de Saint-Denis révoltée est d'opprimer les premières autorités et de faire passer la

⁹ De Lescouble, *id.*, 4 novembre 1829, p. 834.

¹⁰ De Lescouble, volume 3, 1^{er} mai 1832, p. 1067.

colonie sous le joug des anarchistes, des sans-culottes : 65 individus sont condamnés à la déportation, dont quatre Libres de couleur, onze cultivateurs, 12 artisans, tous de Saint-Denis, 10 commerçants au détail, 4 cantiniers, 2 charcutiers, un brocanteur, un teneur de billard, 5 marchands négociants, 10 marins, 5 salariés de l'administration coloniale. Ils sont envoyés à Foulpointe, sur la côte malgache, car le climat et les conditions de vie dans ce pays jouissent d'une sinistre réputation.

Tous ceux qui sont accusés de troubler l'ordre public, ou plutôt tous ceux qui remettent en cause les acquis des possédants, soulèvent leur ire et peuvent subir ce triste sort avec l'aval du gouverneur. Pour les expulsés qui œuvrent à l'avènement de la société sans esclaves, le Barachois est l'espace du martyr. Les 12 et 13 septembre 1847, les colons se soulèvent à Saint-Denis pour exprimer leur haine contre Alexandre Monnet, l'évangéliste des esclaves, l'initiateur de la mission itinérante, qualifié de « Père des Noirs »¹¹. Parti en France en 1845 pour revoir les siens et recevoir la Légion d'Honneur qui lui a été attribuée par le roi Louis Philippe, lorsqu'il retourne dans la colonie en tant que vice-préfet apostolique, il n'est plus le bienvenu, car les colons soutenus par le gouverneur, l'accusent d'avoir adressé au ministre un rapport critique sur leur pratique de l'esclavage et d'avoir été à l'origine d'une pétition en faveur de l'abolition de l'esclavage lors de son séjour en France en 1846. Le 20 janvier 1847, le gouverneur François Joseph Graëb n'a pas de mots suffisamment sévères contre lui, lorsqu'il recommande au ministre des Colonies de le retenir en France : « Monsieur Monnet, dit-il, s'est fait connaître à Bourbon comme un homme ardent, d'une instruction médiocre, zélé, mais totalement dépourvu de mesure et de prudence. Les missionnaires les plus sages du clergé colonial le regardent comme un missionnaire dangereux plus propre à compromettre qu'à avancer l'œuvre de moralisation des Noirs. Les Créoles, à quelques exceptions près, le détestent comme un ennemi qui les a dénoncés et noircis dans une lettre livrée à une publicité malheureuse et où quelques vérités se trouvent mêlées à de fâcheuses exagérations qu'explique d'ailleurs le caractère de Monsieur Monnet... ».

Les colons s'en prennent à lui parce qu'il a accordé pendant son court séjour dans la colonie trop d'importance aux esclaves. Ils n'exigent pas le renvoi de tous les prêtres, mais uniquement de celui qui les dérange, de celui qui est allé au-devant des esclaves sur les habitations, de celui qui a osé instituer un catéchisme de persévérance pour les Blancs¹², pour lutter contre leur inculture¹³. D'une manière générale, les maîtres craignent que la mission des Noirs serve à quelques prêtres pour substituer leur autorité à la leur. Son

¹¹ Sur la vie et l'œuvre de ce prêtre, voir Prosper Eve, *L'engagement de l'abbé Alexandre Monnet dans l'océan Indien, (1840-1849)*. Saint-André : G.R.A.H.TER, 2002.

¹² Sur cette question, voir Prosper Eve, *L'engagement de l'abbé Alexandre Monnet dans l'océan Indien (1840-1849)*, *op. cit.*

¹³ Le vicaire de Saint-Paul, M. Bordier, a déjà fait cette démonstration en 1829 lorsqu'il refuse d'accepter comme parrain le notaire qui ne peut le symbole de la foi et l'oraison dominicale.

arrivée le 12 septembre 1847 provoque des manifestations hostiles de leur part. Sa vie est menacée dès qu'il descend du navire, sa tête est mise à prix. Il gagne péniblement la cure sous la protection de quelques affranchis de l'Atelier colonial, sous les huées et les menaces des manifestants. L'abbé P. L. F. Levavasseur qui assure un catéchisme de persévérance à 1800 esclaves dans l'église leur conseille de rentrer chez eux sans chercher à répondre aux insultes des jeunes Blancs à leur sortie : « Mes chers enfants, votre Père est à deux pas d'ici. Vous savez ce qui l'empêche de se trouver à cette réunion ; il en souffre plus que vous. Vous l'aimez et vous désirez lui obéir. Eh bien ! Voilà ce qu'il me charge de vous dire de sa part. Au nom de Dieu, au nom de nos plus chers intérêts, ne prenez aucune part à ce vous voyez et entendez. Fermez vos yeux et vos oreilles en sortant de l'église, ne vous arrêtez pas sur la place pour contempler ce qui se passe et retirez-vous chez vos maîtres en hâte et en silence. Ce n'est rien, l'orage passera, le beau temps reviendra » (...) Ces hommes pleuraient et frémissaient tout à la fois, et cependant après la bénédiction du Saint Sacrement, ils défilèrent en silence, les yeux tristement fixés sur la terre, pas un seul ne resta sur la place, quand ils auraient pu faire payer fort cher aux émeutiers leur inqualifiable conduite ».

Il termine son instruction en leur rappelant que « si la haine est aveugle, l'amour ne l'est pas moins ». Sans le doigté de l'abbé P. L. F. Levavasseur, la moindre étincelle aurait mis le feu aux poudres et provoqué une terrible explosion dans la capitale. Le gouverneur François Joseph Graëb donne raison aux colons excités en expulsant ce prêtre innocent le 25 septembre suivant. L'abbé Levavasseur est amer, quand il commente ces tristes treize journées de septembre 1847 à Bourbon. Celles-ci ne font que traduire le rejet de l'œuvre de conversion des Noirs par les puissants. Au moment de son expulsion, l'abbé P. L. F. place les missionnaires du Saint-Cœur de Marie comme les continuateurs de l'œuvre que l'abbé Monnet a entreprise isolément. « Bon Père, on va donc vous faire partir ! Que j'en ai le cœur triste ! C'est en est fait de la mission des noirs à Bourbon ; vous étiez le seul prêtre, à ma connaissance, capable de conduire cette grande œuvre avec quelque ensemble ; vous partant, tout va languir et rester bien longtemps encore dans l'état actuel. Mais qu'avez-vous donc fait ? Que cette mesure que prend l'administration de Bourbon me paraît étonnante ! Que peut-elle vous reprocher ? Quel est votre crime ? Est-ce d'avoir obtenu plus de succès dans la moralisation des Noirs, que tous les autres prêtres ? Est-ce d'avoir fait un bien tellement solide qu'il est encore le fondement, la base sur laquelle repose tout ce que nous faisons : car nous n'avons bâti que sur ce que vous avez commencé. Nos meilleurs mariages, nos plus fervents chrétiens ne viennent-ils pas de vous ? Il en est ainsi à Saint-Denis et à la Rivière-des-Pluies ; si ailleurs ce que vous aviez commencé n'a pas eu plus de durée, ce n'est pas à vous qu'on doit s'en prendre... Et après tout, vous fera-ton un crime de ce que parmi vos Noirs quelques-uns, en petit nombre, n'ont pas persévéré dans la vie pieuse où vous les aviez mis ? Veut-on que vous rendiez du premier coup tous les Noirs des saints impeccables ? Non, votre

grand crime, c'est d'avoir fait trop de bien ; c'est d'avoir trop de zèle. On craint surtout l'indépendance de votre caractère. L'administration est abusée. Il ne m'appartient pas de la blâmer, mais je ne la comprends pas. Tout cela me dégoûte plus que jamais de la Mission de Bourbon. Bientôt notre tour viendra aussi, on nous renverra comme vous (...) Celui de vos amis qui vous estime et vous affectionne le plus »¹⁴.

Après l'embarquement officiel et *manu militari* de son meilleur ami, il ne séjourne plus que par intervalles au chef-lieu. Sous prétexte que la mission des Noirs y est solidement établie et qu'il peut la laisser aux mains du préfet apostolique, il se retire à la Rivière des Pluies.

Comme toutes les fêtes royales, toutes les prises de fonction des nouveaux gouverneurs se déroulent sur cette place du gouvernement et sont annoncées par la salve de vingt et un coups de canon, elle est bien connue des esclaves. C'est là qu'ils se rassemblent spontanément lorsque le commis de la République chargé d'appliquer le décret d'abolition de l'esclavage arrive à Bourbon. Lorsque dans la nuit du 13 octobre 1848, les coups de canon résonnent pour annoncer l'arrivée du nouveau chef de la colonie dans la rade de Saint-Denis, l'abbé P. L. F. Levavasseur est à la Rivière-des-Pluies. Il décide de se rendre tôt le lendemain à Saint-Denis. Après avoir rencontré le préfet apostolique qui vient de recevoir l'ancien gouverneur Graëb, comme le missionnaire craint intérieurement un tumulte au moment du débarquement du commissaire chargé d'appliquer le décret d'abolition de l'esclavage, il ne tarde pas à rejoindre le Barachois. Il découvre la grande place du gouvernement remplie d'une foule de plusieurs milliers d'esclaves prostrée dans un profond silence. Il cherche à savoir où se trouve le commissaire de la République. Un esclave lui répond qu'il est déjà à l'Hôtel du gouvernement. Cette foule d'esclaves sait que l'homme porteur du décret d'abolition décidée par la France est déjà parmi eux ; elle savoure l'instant, elle est dans une joie comprimée et silencieuse. Elle ne pousse aucun cri, aucun « Vive la liberté » ! Elle est là, tétanisée, elle n'applaudit pas. Elle ne fait aucun geste qui pourrait être mal interprété. Elle ne veut pas paraître mal élevée. Elle veut que la postérité retienne d'elle qu'elle n'a pas de vilaines manières, qu'elle a le plus grand respect de la République porteuse de liberté, qu'elle est dans l'île, c'est-à-dire guidée par l'idéal de transcendance. L'abbé P. L. F. Levavasseur comprend alors jusqu'à quel point ses leçons sur sa religion d'amour ont été bien écoutées et comprises¹⁵ et jusqu'à quel point aussi

¹⁴ AESD. ND. V. F-M. P. L. T. X, Lettre de l'abbé Levavasseur supérieur des missionnaires du Saint-Cœur de Marie à Bourbon du 27 septembre 1847 à l'abbé Alexandre Monnet.

¹⁵ Chargé à l'improviste de faire l'allocution d'usage à Notre-Dame des Victoires lors du pèlerinage annuel de la Maison-Mère après la retraite du mois d'août 1868, le R.P. Provincial, P.L.F. Levavasseur raconte l'émancipation pacifique des esclaves de l'île Bourbon. « L'île ne comptait pas moins de 65 000 esclaves. On s'attendait en apprenant la nouvelle de l'émancipation à des désordres, à des révoltes, peut-être même à des massacres ; car comment une révolution si subite pouvait-elle s'opérer dans la tranquillité et le bon ordre ? Mais ce qui semblait humainement impossible, ne l'était pas à la religion, et ce fut là le triomphe de l'Archiconfrérie. Nos Pères réunissaient fréquemment les Noirs dans de pauvres hangars

l'amour hérité de l'Afrique et transmis, amour de la terre, amour des arbres, amour des rivières, amour du ciel, amour du soleil, irradie le cœur de ces hommes et de ces femmes. La cérémonie protocolaire s'est faite sans heurts. Après le discours de bienvenue prononcé par Candide Azéma, adjoint au maire, le commissaire de la république – vêtu d'un habit noir, boutonné sur un gilet blanc, coupé à la mode de 93, dont les revers révolutionnaires s'étalent en éventail sur la poitrine, d'un chapeau rond à la forme haute, aux bords démesurément retroussés, une écharpe tricolore passée en sautoir, à la boutonnière le chou ponceau¹⁶ des représentants du peuple – répond brièvement. Puis, il se fait présenter les corps constitués, passe en revue les troupes de la garnison et de la milice. Enfin, il gagne le Palais du gouvernement accompagné des conseillers municipaux, de l'aide-de-camp Laporte, d'une nuée d'officiers dorés sur tranche, par la rue de l'Embarcadère (rue de Nice actuelle). Tout le long du parcours, fantassins et miliciens font la haie. Il est reçu sur le perron de l'Hôtel par son prédécesseur Joseph Graëb en grande tenue chamarrée, entouré de personnages en haut de forme. La foule des esclaves se disperse alors en silence. Chacun va reprendre son esclavage attendant que le commissaire enfin arrivé l'en délivre. Au cours de sa traversée, lors de son passage au Cap de Bonne Espérance, il a rencontré quelques étourdis créoles qui ont joué les fanfarons et lui ont prédit de tristes scènes au moment de son arrivée, le 14 octobre 1848. Aussi est-il agréablement surpris de l'admirable conduite des esclaves ! Les Blancs n'ayant que leur assemblée générale illégale contre lui, il peut agir en maître. Le dimanche 20 octobre, un grand nombre d'esclaves se réunissent sur la place du gouvernement ; ils se livrent à la danse et se proposent d'aller remercier le Commissaire général. Il en reçoit une délégation de huit. Entre l'arrivée de Sarda Garriga et le jour de l'abolition de l'esclavage, le 20 décembre 1848, les esclaves des autres quartiers tournent leurs regards vers ceux de Saint-Denis. Ils observent leur réaction afin de les imiter. Les esclaves de Saint-Denis donnent ainsi le tempo.

En 1849, un autre prêtre démocrate est expulsé par Sarda Garriga, il s'agit du curé de Saint-Leu, Joffard. Arrivé dans la colonie en 1840, il paraît comme un prêtre modèle. Il entre en conflit avec les colons de Sainte-Rose en 1846, parce qu'ils sapent son ministère auprès des esclaves, par exemple, en refusant de l'appeler au chevet des mourants. Muté à Saint-Philippe, il est accusé à la fin de 1848 de marier les esclaves sans le consentement des maîtres. Nommé dans la paroisse la plus reculée de l'île, Salazie, il fait valoir

transformés en chapelles, et là ils les exhortaient, au nom de Marie, à attendre en paix le moment si désiré où tous entreraient en pleine possession de tous leurs droits. Lorsque arriva le Commissaire du Gouvernement chargé de proclamer officiellement la grande et heureuse nouvelle, plus de 15 000 Noirs étaient accourus sur le port ; mais pas un désordre n'eut lieu ; ils se souvenaient des avis de leurs Pères et ils restèrent fidèles aux promesses qu'ils avaient faites à Marie » (AESD. ND. V. F-M-P. L, T.X, p. 442).

¹⁶ Le 25 février 1848, le Gouvernement provisoire a décidé en compensation de l'adoption du drapeau tricolore, que les personnages officiels de la République porteraient un nœud de ruban rouge ponceau.

son ancienneté pour occuper le nouveau poste vacant à Saint-Leu. Il est dans cette localité le 11 février 1849 et accorde un intérêt particulier aux affranchis. Les autorités municipales ayant eu connaissance de ses antécédents, l'épient pour réunir les preuves devant justifier son départ de cette paroisse. Le 29 avril, il est envoyé de force par Sarda Garriga dans une succursale retirée de la paroisse de Saint-Pierre (l'Entre-Deux). Sensible à la situation difficile des affranchis, il estime nécessaire le recours à l'action politique pour assurer leur promotion. Faute de terre et de moyens financiers, il ne voit pas comment ils pourraient réussir leur insertion dans la société réunionnaise. Les deux partis présents dans la colonie ne sont pas disposés à améliorer les conditions de vie de ces esclaves libérés qui avancent sans aucun moyen financier, munis d'un simple contrat d'engagement. Le parti aristocratique « dominateur, conservateur des préjugés de castes », partisan de l'esclavage, « irrégulier et ennemi de toute espèce de progrès des masses, même par les voies pacifiques de la morale, de l'enseignement et du culte chrétien ». Le parti démocratique usurpe ce titre pour cacher qu'il est essentiellement irrégulier et n'est en fait qu'un démembrement du parti aristocratique. Joffard se veut le champion du « vrai parti démocratique », celui de « la masse importante des classes opprimées, avant tout sous l'étreinte de l'ignorance et de la misère qui pressent et avilissent les quatre cinquièmes de la population blanche et les dix-neuf vingtièmes de la population totale de la colonie, opprimées encore sous le poids toujours pesant des préjugés de couleur et surtout sous la loi de cet esclavage déguisé qui a été substitué arbitrairement par M. Sarda à l'esclavage qu'il était venu abolir »¹⁷. Joffard considère qu'il est de son devoir de s'engager dans la lutte politique pour changer la vie. Grâce au suffrage universel, les blancs pauvres et les affranchis sont poussés à se donner des chefs capables d'assurer leur libération et de construire une société égalitaire fondée sur la religion catholique. Tous ceux qui s'opposent à ce projet sont critiqués ouvertement : le commissaire général Sarda Garriga pour ses « précautions extra-légales » qui réduisent à néant les effets de l'abolition, le préfet apostolique Pierre Poncelet et le clergé colonial compromis par la défense de leurs intérêts matériels sont devenus les alliés du parti aristocratique et les instruments de la classe dominante dans le but de maintenir l'ordre et le travail, alors qu'il est plus sain d'agir pour « introduire cette société des pauvres, des faibles, des opprimés dans le sanctuaire de la vie sociale et de la liberté ». Dans cette colonie qui, à la veille de l'abolition, prêtait les pires intentions déstabilisatrices aux esclaves et qui redoute le verdict du suffrage universel, les propos de Joffard paraissent incendiaires. Les conseillers municipaux le surveillent, écoutent tous ses prônes, l'espionnent pendant ses séances de catéchisme pour enrichir leurs rapports. Pour le gouvernement local, son action constitue une menace sérieuse. Il est accusé de s'entourer d'affranchis

¹⁷ A.N. F 19/6205, Rapport fait à M. Libermann, supérieur du séminaire du Saint-Esprit par l'abbé Joffard, missionnaire apostolique à l'île de La Réunion, Paris, 6 mars 1850, 57 p. manuscrites.

mal famés, de leur inculquer le mépris de leurs devoirs, de leur donner des conseils chimériques. La presse sert de caisse de résonance à la polémique. Les colons blancs de la paroisse de Saint-Leu accusent leur curé de les calomnier auprès de leurs domestiques, de répandre un catéchisme révolutionnaire, d'inciter les affranchis à la révolte. Usant de son droit de réponse, Joffard dénonce le racisme, les préjugés, les mensonges de ses accusateurs. Il énonce ses conceptions sociales à la fois populistes et cléricales. Le prêtre est le guide de l'ancien esclave. Représentant du Christ, il doit être avec le plus petit. Poursuivi par une police inquisitoriale, le curé tribun en appelle « au tribunal du peuple, de la partie saine, laborieuse et morale de la Colonie... Homme du peuple, je veux être jugé par le peuple ; ami des travailleurs, je veux être jugé et je suis déjà jugé par eux ». Tous ceux qui disposent d'un pouvoir s'entendent pour le réduire au silence bien avant les élections législatives. Alors qu'il est à l'Entre-Deux, les colons de Saint-Leu l'accusent de continuer son travail dans leur localité. Il est arrêté, interné à l'hôpital colonial à Saint-Denis et embarqué sur le navire la *Cécilia* à la tombée de la nuit le 29 août 1849. Alors qu'il est absent de la colonie, sa candidature est malgré tout présentée, il obtient 600 voix dans la paroisse de Saint-Leu, preuve que les mesures d'intimidation n'ont pas produit tous leurs effets dans ce quartier, que les affranchis ont bien saisi le sens du message et ont un sens aigu de la politique.

A l'issue de ce scrutin, les prêtres qui ont pris part à la campagne électorale sont poursuivis. Dans sa séance du 5 novembre 1849, le Conseil privé doit se prononcer sur l'expulsion de cinq prêtres, Mauran, Doucet, Boulbon, Simon Lejeune et Lebreton, sur proposition du commissaire général, Sarda Garriga, à la suite de l'interdiction dont le préfet apostolique vient de les frapper. Sarda pense que ces prosélytes de l'abbé Joffard qui marchent à grands pas sur ses traces semblent se jouer de la tranquillité publique et défier le pouvoir chargé d'en assurer le maintien. Il présente leur renvoi en France comme le plus sûr moyen d'empêcher de jeter le discrédit sur la religion. « Ils ont perdu la qualité qui les avait fait juger dignes par le ministre de remplir la mission qui leur a été confiée ; ils ne possèdent plus aujourd'hui les conditions nécessaires à l'accomplissement de cette mission, en un mot, ils sont devenus des prêtres incomplets, et par conséquent à jamais inutiles au pays puisque le préfet apostolique déclare lui-même qu'il ne peut plus les replacer dans leur condition première »¹⁸. Sarda retient contre l'abbé Mauran au moins quatre griefs. Il lui reproche en premier lieu d'exciter les affranchis contre l'autorité en les engageant à ne pas se rendre au-devant de lui lors de son passage à la Possession, en second lieu, ses nombreux voyages à Saint-Leu à but électoral pour assister aux rassemblements formés par les soins de l'abbé Lebreton pour faire triompher les candidatures des abbés Bru et Joffard, en troisième lieu, ses discours insensés tenus aux affranchis en faveur du partage des terres domaniales, et de la suppression du livret

¹⁸ ADR, 16 K 33, Séance du 5 novembre 1849.

d'engagement qui ont eu pour effet de pousser les affranchis à se révolter plutôt que de laisser succomber ces deux candidats, en quatrième lieu d'avoir excité une bande de travailleurs de Saint-Leu à se révolter contre leur régisseur chargé de leur surveillance. Simon Lejeune est accusé de propager à Saint-Paul les doctrines incendiaires de Lebreton et Doucet, d'être le docile instrument de Bru. Doucet parvient à se soustraire à l'expulsion en se cachant lors des perquisitions de l'autorité jusqu'au départ des bâtiments de l'Etat. Après le départ du préfet apostolique, Pierre Poncelet, par une dépêche ministérielle du 7 septembre 1849, prescrit au gouverneur de s'expliquer sur les motifs de révocation contre Doucet en date du 25 août 1848. L'enquête faite prouve que la décision du préfet apostolique était empreinte d'un excès de rigueur, mais sa conduite depuis cette condamnation spirituelle prononcée contre lui, justifie pleinement la sévérité dont il a été l'objet. Son cas est intéressant, car il a déjà été suspendu par un arrêté du 25 août 1848. Lors du remplacement du gouverneur et du directeur de l'Intérieur en octobre 1848, les nouveaux administrateurs n'ont pas été informés de ce fait. Il éveille l'attention du Directeur de l'Intérieur lors des agissements de Bru. Cet esprit subtil, persévérant, impatient de toute autorité, civile ou religieuse, a réuni la population nouvellement affranchie pour assurer sa candidature. Il entraîne Doucet comme un instrument passif, obéissant aveuglément à toutes ses impulsions. Comme Bru n'est plus membre du clergé colonial et revendique, en tant que propriétaire, le titre de citoyen particulier, l'administration ne peut l'expulser facilement. Elle se borne à maintenir Doucet au chef-lieu pour suivre ses agissements. Pour que leur dangerosité ne soit pas contestée, elle les accuse de soutenir devant les affranchis que l'autorité supérieure travaille au rétablissement de l'esclavage, une théorie fatale au pays. Pour le procureur général, leur expulsion devient automatique. Le prêtre interdit ne doit plus exercer son ministère, il n'est plus qu'une charge pour le Trésor ; dès lors, il doit être mis à la disposition du ministre.

Le 1^{er} avril 1850, une pétition est signée par la plupart des habitants notables de Salazie en vue d'obtenir le changement de Ledru (grief atteignant sa moralité et compromettant gravement sa qualité de prêtre). Ledru, de concert avec Doucet, réunit les affranchis et tous deux lancent une pétition en sa faveur. La manifestation étant assez tumultueuse, le président de l'agence municipale, considérant que l'ordre est menacé, exige l'arrestation de ces prêtres. Doucet rencontré à Saint-André est conduit au chef-lieu par un gendarme contrairement aux ordres formels donnés par le commissaire. Les pétitionnaires parlent de se porter en masse auprès de l'autorité plutôt que de se laisser enlever leur curé.

Il est reproché à Bru de s'être porté candidat aux élections en digne émule de Joffard. Il a assisté à toutes les réunions composées uniquement d'affranchis organisées dans la maison de Gustave Houpiart et d'avoir prêché des doctrines de nature à compromettre la tranquillité publique où on leur promettait le partage des terres en cherchant à jeter en même temps dans leur esprit des idées d'antagonisme. La publication par Bru d'une brochure

contenant sa profession de foi et dans laquelle il est question de partage des terres domaniales entre les affranchis le discrédite encore plus. Interrogé sur cette question par des affranchis, lors de sa dernière visite de la colonie, le Commissaire général de la République répond que la propriété s'acquiert par le travail. Il confie « qu'il a vu toutes les figures noires s'allonger singulièrement. C'était la conséquence des funestes doctrines dont Bru s'était fait l'apôtre ». Bru a été conduit et déposé momentanément à l'Hôpital militaire. Il est actuellement à Saint-Pierre où il s'occupe à fonder un journal qui serait imprimé sur une presse appartenant à Bru et Roquebert. L'administration ne doute pas que l'esprit du journal sera socialiste. Bru s'est associé à un ancien militaire, Lacombe, qui a donné lieu à une instruction judiciaire alors qu'il assurait des leçons dans les pensionnats de jeunes filles. Lors de la proclamation de la république dans la colonie, il a profité de la période d'agitation pour se faire le défenseur de la petite population blanche du Gol et de Saint-Louis, puis des affranchis. Comme l'administration seule peut lui accorder un brevet d'impression, elle s'apprête à le lui refuser. La présence de Bru dans la colonie étant considérée comme dangereuse, son renvoi ne peut pas être ajourné. En tant que prêtre interdit, selon l'ordonnance de 1781 son expulsion ne souffre d'aucune contestation. Finalement, l'expulsion de Doucet et Ledru est avalisée tandis que celle de Bru est ajournée, alors qu'il est jugé plus dangereux qu'eux.

Le Barachois est le lieu d'apprentissage du patriotisme, sentiment utile pour renforcer l'intégration de l'île à l'ensemble français. Les défilés militaires du 14 juillet, les fêtes républicaines, ont le Barachois pour théâtre. Lorsque des travailleurs saint-paulois refusent la perspective du chômage, ils se dirigent vers Saint-Denis, vers le Barachois pour qu'une délégation puisse s'entretenir avec le gouverneur et obtenir son appui. Ils ne veulent pas se laisser broyer par le patronat saint-paulois. L'année 1912 est une année capitale dans l'histoire du mouvement ouvrier réunionnais. C'est l'année où le prolétariat se lève pour prendre ses destinées en mains. Le 3 mars 1912 est la grande journée de la démocratie participative à La Réunion. Pour la première fois, la foule ouvrière libre se rend chez le gouverneur à ses propres frais pour lui demander son appui contre les menées du patronat saint-paulois.

Depuis la fin du XIX^e siècle, il est question de combler l'étang de Saint-Paul, considéré comme un dangereux foyer de paludisme. De nombreux projets ont été présentés, mais aucun n'a été approuvé et exécuté. Après son arrivée à La Réunion, le 18 septembre 1910, le gouverneur François-Pierre Rodier soumet au Conseil Général le projet du canal-égout prévoyant le déversement à la mer du trop-plein de l'étang : le Conseil Général l'adopte. Pour l'exécution des travaux, l'administration des travaux publics ne s'adresse pas aux entrepreneurs habituels. Elle fait appel directement à la main-d'œuvre locale. Quatre cents hommes et deux cents femmes sont embauchés, sans qu'ils soient dépendants des gros propriétaires saint-paulois. Les femmes auraient préféré cueillir des fleurs d'ylang-ylang

chez ces derniers, mais elles furent les 50 à 60 centimes offerts pour les 75 centimes des travaux publics. Elles choisissent le salaire nominal qui est plus justement proportionné à la cherté de la vie. Le gouverneur Rodier est immédiatement voué aux gémonies. Les critiques fusent de toutes parts. Le maire de Saint-Paul, M. Lebreton, intervient auprès de lui pour que les travaux d'assainissement de l'Étang cessent, sous prétexte que sa ville subit une recrudescence de la fièvre depuis que ceux-ci ont débuté. Un médecin, le docteur de Bonniot, lui fournit d'ailleurs un rapport circonstancié attestant cette dégradation de l'état sanitaire dans cette commune. Après l'intervention du maire, le chef de la colonie décide de suspendre les travaux d'assainissement. La Commission Coloniale n'attend que ce geste pour arrêter les travaux qui coûtent trop cher au budget de la colonie. Les dépenses globales sont évaluées à 153 833 francs, alors que le budget voté est de 42 000 francs. Cinq cents familles doivent se retrouver au chômage. La perspective d'une misère plus grande fait réfléchir tous les travailleurs du chantier. Ils se solidarisent pour défendre leur pouvoir d'achat et refusent de retourner travailler à vil prix chez les propriétaires habituels. En réclamant la suspension de ces travaux, ces derniers croyaient pouvoir récupérer des travailleurs affamés. Pour déjouer cette manœuvre grossière, les victimes se soulèvent. Un ouvrier, Stéphane Louisin, vice-président de la Société ouvrière de Saint-Paul depuis mars 1908, soutenu par Henri Vavasseur, un fils d'affranchis d'avant 1848 dispensateur des idées socialistes dans la colonie, se donne la mission de discipliner cette force qui veut s'affirmer. Il leur propose de se rendre en masse à Saint-Denis afin de protester contre la cessation de ces travaux auprès du gouverneur. Depuis mai 1911, ces travailleurs n'ont cessé de marquer leur mécontentement par de brefs arrêts de travail, cette méthode d'action a été inefficace car elle n'a donné aucun résultat. La population ouvrière de Saint-Paul choisit de s'adresser directement au gouverneur, elle ne se soulève pas contre lui, mais elle réclame sa protection. Le patronat saint-Paulois est convaincu que ces travailleurs en guenilles n'arriveront jamais jusqu'à Saint-Denis, faute de moyens financiers. Ils sont si déterminés qu'ils décident de réaliser une collecte entre eux, afin de louer un train spécial. M. Bidet, directeur du Chemin de Fer et Ports de La Réunion (CPR), ayant annoncé qu'il n'a pas les moyens d'accéder à leur demande, ces ouvriers n'ont plus d'autre choix pour faire entendre leur voix que d'aller à pied jusqu'à l'Hôtel du gouverneur. Pour ne pas accroître leur ire, le dimanche 3 mars 1912, M. Bidet se décide à envoyer le train spécial à Saint-Paul. Quatre cents travailleurs hostiles à la perspective du chômage, dont une vingtaine de femmes, peuvent s'embarquer. Deux cents restent sur le quai. Ce jour, à Saint-Denis, l'Union Républicaine Socialiste tient sa réunion de quinzaine à la loge l'Amitié. Pour éviter toute confusion, les dirigeants cachent cette nouvelle aux ouvriers présents à la loge. La rencontre s'effectue au sortir de l'Hôtel du gouverneur. Une délégation vient leur demander de venir prendre part à leur réunion. Les Saint-Paulois font leur entrée à la loge aux accents de *La Marseillaise*. Le

vénérable, M. Palant, leur souhaite la bienvenue. Le docteur Azéma, l'avoué Hugnin, Bourval, Arthur Rayeroux, Henri Vavasseur les réconfortent tour à tour. Ils quittent la capitale sans incident. Leur marche a été payante, le 4, le travail reprend. Le journal *Le Peuple* qualifie cette journée de « second 14 juillet des Réunionnais » et conseille aux Saint-Paulois de se grouper en syndicat. Cette journée d'action rend possible un certain nombre d'actions jugées jusqu'ici irréalisables. Le syndicalisme réunionnais ne naît pas de la grève, qui reste rare jusqu'en 1912. Les syndicats vont rendre la grève possible, la régulariser, la discipliner et la multiplier. Le 10 mars 1912, un syndicat des travailleurs du bâtiment naît à Saint-Paul avec Stéphane Louisin pour président, Vélion Ernest, vice-président et Moutoir Noël, secrétaire. Le 13 juillet 1912, 641 travailleurs fondent le syndicat professionnel des travailleurs du Chemin de fer et du Port de La Réunion (C.P.R.). Il est présidé par Clément Moreau. Le 18 juillet, le syndicat des travailleurs industriels du Crédit Foncier Colonial est porté sur les fonts baptismaux à Saint-André. A la fin de ce mois, un syndicat des employés municipaux de la mairie de Saint-Denis voit le jour ; il est présidé par Georges Bourval. Le 23 août, le syndicat professionnel des ouvriers mécaniciens de Saint-André apparaît, il est présidé par le chaudronnier François Maillot. Au total, à la fin de l'année 1912, cinq syndicats ouvriers ont été constitués, regroupant 1 031 salariés. Sur plus de 45 000 personnes travaillant dans le secteur agricole, 1 688 seulement sont syndiqués, soit 3,7 %. Les femmes sont faiblement représentées dans ces premiers syndicats. Elles figurent uniquement dans les syndicats agricoles. Sur environ 8 716 salariés travaillant dans les entreprises industrielles, les syndiqués sont 1 187, soit 13,6 %. A la veille de la Première Guerre mondiale, les syndicats ouvriers sont bien implantés dans les cinq principales localités industrielles de l'île : Saint-Paul, le Port, Saint-André, Saint-Denis et Saint-Pierre. La voix des travailleurs saint-paulois le 3 mars 1912 a été entendue par une minorité courageuse qui peut entraîner la masse. Le sort des masses ouvrières est appelé à changer à partir du 3 mars 1912.

Les femmes ont rarement manifesté au temps de la colonie. A Saint-Denis, le 15 février 1909, des femmes catholiques de familles aisées instrumentalisées par l'équipe du journal *La Croix du Dimanche* accompagnées de quelques hommes manifestent sur la place du gouvernement au Barachois pour exprimer leur colère contre l'expulsion des religieuses Réparatrices établies dans la colonie depuis 1863. Celles-ci subissent la sanction prévue contre les congrégations n'ayant pas d'autorisation légale par la loi sur les contrats d'association. Ils vont au-devant du gouverneur avant d'aller à la mairie. En l'absence du gouverneur en visite à Salazie, le secrétaire général Rabaud vient à leur rencontre. Des mots sont échangés, les manifestants sont mécontents, ils s'excitent, les gendarmes chargent et ils reçoivent quelques galets. Cette manifestation ne sert à rien, car les religieuses quittent La Réunion pour l'île Maurice, colonie britannique.

Le 11 novembre 1936, les syndicats de travailleurs unis regroupés au sein de la Fédération Réunionnaise du Travail (F.R.T.) organisent dans les rues de Saint-Denis une manifestation pour la paix, mais le Barachois reste le point d'orgue. La première banderole portant l'inscription « Fédération Réunionnaise du Travail – Réunion Département Français » fixe l'objectif de ces manifestants. L'amélioration réelle des conditions de vie passe par cette réforme institutionnelle. C'est la première fois que ce changement de statut est décliné dans une manifestation de rues. En 1936, c'est le peuple de gauche qui défend cette revendication. Dans les années 1960, sous la pression des mouvements de décolonisation, une partie du peuple de gauche autour du P.C.R. veut l'autonomie et le peuple de droite soutient la départementalisation. L'axe Jardin de l'Etat – Barachois vit cette bascule de l'opinion des mouvements politiques dans les années 1960.

Le Barachois est l'espace de la contestation des décisions du pouvoir local en application des décisions gouvernementales et aussi l'espace de défense de la liberté d'expression. Dans les années 1970, le peuple de gauche se bat devant les grilles de la radio-télé d'Etat (ORTF devenue RFO puis Réunion Première) pour qu'un homme, un seul, le secrétaire général du PCR, puisse défendre ses opinions à la télévision. Au début des années 1980, le patron d'une radio locale va prendre à son compte cette demande de liberté de parole en l'accordant non pas à un homme politique en particulier, mais à tous les hommes politiques et à la population en général. Ainsi, l'animateur n'a plus besoin de préparer son émission, l'auditeur devient roi, il fait la radio, c'est la radio-réalité, il fait le bulletin météo de son coin, il signale les accidents de la route, l'état du réseau routier, les problèmes de circulation, il commente tout, l'actualité bien sûr, mais aussi ses ennuis avec l'administration ; la ménagère est invitée à parler de ses activités en temps réel, en fonction des moments de la journée, nettoyage, repassage, blanchissage, cuisine. Plus aucun sujet n'est tabou. Le patron de cette radio libre se présente comme le libérateur de la parole, le nouveau Sarda. Lorsqu'il veut grandir son empire en créant une télévision illégale pour obtenir plus facilement une régularisation, son matériel finit par être saisi. Comme le public est le grand bénéficiaire de cette télévision gratuite, ce patron d'entreprise ordonne à la population de se réunir massivement l'après-midi au Barachois pour que la justice lui rende son matériel et que l'Etat lui donne le droit de continuer à émettre. Il présente sa télé comme la propriété personnelle du peuple réunionnais. Celui-ci devient le gardien de ses antennes paraboliques. L'infiltration de casseurs contribue à faire déplacer l'épicentre de la contestation du Barachois au Chaudron et ce quartier s'embrase.

En fait, sur cet axe identitaire, l'arrivée de l'abbé Monnet met en évidence un autre point stratégique pour la population. Lorsqu'il réussit à gagner la cure, la foule se masse en face pour continuer à le conspuer avant de regagner la place du gouvernement. Elle revient sur la place de l'église, quand elle apprend qu'il assiste aux Vêpres dans l'église, car ils veulent

vraiment en finir avec lui. Mais la peur de la réaction des esclaves, l'absence du gouverneur dans la capitale, les doutes des prêtres sur les accusations portées contre lui, font qu'ils ne font point usage de leurs armes, mais c'est la pluie qui leur fera entendre raison ce soir-là. Ils tiennent le siège jusqu'à l'arrivée du gouverneur dans la capitale.

Mais la mairie est aussi un autre lieu stratégique. Le 2 décembre 1868, lorsque les colons privés depuis longtemps de leurs droits électoraux attribuent leurs malheurs économiques à la mauvaise gestion des finances locales, au Directeur de l'intérieur M. Gaudin de Lagrange et au parti ultramontain, ils manifestent devant la mairie pour réclamer le suffrage universel, l'élection d'une assemblée, les soldats reçoivent l'ordre de tirer sur la foule faisant 8 morts et 40 blessés.

Lorsque la nouvelle de l'armistice de la Première Guerre arrive dans la colonie, le lendemain, le 12 novembre, vers 15 heures, les enfants de l'école Joinville chantent l'hymne national à la mairie. A 15 heures 30, une grande manifestation officielle est organisée par la municipalité pour célébrer la victoire des Alliés. La foule se réunit autour de la mairie. A 16 heures, les cloches de l'église sonnent à toute volée et le cortège se met en marche. Il descend la rue de Paris et se dirige vers la place du gouvernement. Des coups de canons sont tirés. Le gouverneur prononce un discours improvisé. Le défilé s'achemine en direction du consulat d'Angleterre où il est reçu par M. Piat. A 19 heures, les manifestants regagnent la mairie où le maire annonce qu'il y aura musique tous les jours jusqu'à dimanche. Le 14 novembre, avant la cérémonie religieuse, les premiers permissionnaires arrivent et sont accueillis triomphalement. Sur la place du gouvernement, la foule est dense à l'arrivée des trains de permissionnaires. La musique municipale assure l'animation musicale. Ces petites fêtes trouvent leur apothéose le 17 novembre. La foule se presse à nouveau devant la mairie. Le gouverneur et l'évêque président la cérémonie. Vers 17 heures apparaît un char de la victoire. Il défile dans les rues de la ville au milieu des cris de joie, dans un vrai délire de chants, de gestes, suivi par des autos et des voitures pavoisées, précédé par des gendarmes et un cavalier d'Afrique. Une retraite aux flambeaux partant de l'Hôtel de Ville parcourt les rues. Pendant que dans le Grand Salon le maire propose une coupe de champagne aux dames et demoiselles ayant prêté leur concours au défilé du char de la victoire, les humbles ont droit à un bal populaire sur la place Joffre.

Depuis la monarchie de Juillet, l'axe Jardin de l'Etat – Barachois, à force d'être fréquenté par le gouverneur en grande pompe pour ouvrir de manière solennelle les séances du Conseil Colonial puis Général acquiert de l'intérêt aux yeux des Dionysiens et des Réunionnais qui assistent régulièrement à cette mise en scène. Ils l'investissent à leur manière et lui donnent le statut de lieu d'alerte des gouvernants enfermés dans leur tour d'ivoire et sourds aux problèmes déconcertants de leur vie quotidienne. Cet axe qui vibre de tous les grands moments de l'Histoire de cette île devient un

repère identitaire commode pour tous ceux qui veulent défendre les causes qui leur paraissent justes et donner une vraie audience et du crédit à leurs actes. Les constructeurs de la décentralisation, en implantant le Conseil Régional au Moufia en vue de désengorger le centre et d'éviter aussi le désordre en ce lieu, ne peuvent pas ne pas parasiter ces us, mais ils ne parviennent pas à effacer des mémoires son histoire singulière et à réduire à néant cet axe coutumier qui donne en réalité sa force politique à ce département et qui s'est enrichi en plus en son centre au lendemain de la Première Guerre mondiale d'un monument aux morts, symbole du patriotisme réunionnais.